

Compte rendu du conseil municipal de la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne

Séance du 28 mars 2014

Présents : Brechon Franck, Carpentier Samuel, Daigneau Alexandra, Dubois Claudine, Girard Philippe, Guénard Cédric, Le Bellego Jérôme, Mazeyrat Amélie, Noury Jacques, Schuhler Marianne, Walter Janine.

Secrétaire de séance : Pilato Sarah

Objet de la délibération : installation du conseil Municipal

Franck Brechon, Maire sortant, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 23 mars 2014 comme suit :

- Nombre d'électeurs inscrits : 284
- Nombre de votants : 234
- Nombre de nuls : 10
- Reste suffrages exprimés : 224
- Total des suffrages obtenus par chaque candidat :
 - Jérôme LE BELLEGO, 216 voix
 - Claudine DUBOIS, 215 voix
 - Franck BRECHON, 212 voix
 - Samuel CARPENTIER, 211 voix
 - Janine WALTER, 211 voix
 - Amélie MAZEYRAT, 210 voix
 - Cédric GUENARD, 207 voix
 - Jacques NOURY, 206 voix
 - Philippe GIRARD, 205 voix
 - Marianne SCHUHLER, 202 voix
 - Alexandra DAIGNEAU, 197 voix
- Majorité absolue : 113 voix

Il les a ensuite installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.
Madame Janine Walter, doyenne de l'assemblée, a ensuite pris la présidence.

Objet de la délibération : Election du Maire

Après appel à candidature, Franck Brechon se déclare candidat au siège de Maire.

Le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

- nombre de bulletins : 11
- à déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6
- Franck Brechon : 11 voix

Monsieur Franck Brechon ayant obtenu l'unanimité des voix, a été proclamé et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Objet de la délibération : Définition du nombre d'adjoints

Le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le nombre d'adjoints avant de pourvoir à leur élection. Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2, il revient au conseil municipal de fixer ce nombre, considérant que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de trois postes d'adjoints.

Objet de la délibération : Election des adjoints

Après appel à candidature, Claudine Dubois, Jérôme Le Bellego et Jacques Noury se déclarent candidats, puis il est procédé au scrutin.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6
- Claudine Dubois : 11 voix.
- Jérôme Le Bellego : 11 voix.
- Jacques Noury : 11 voix.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Objet de la délibération : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Maire expose que le conseil doit être réuni avant toute décision aussi mineure soit-elle, et de gestion courante. Il explique aussi que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences afin de fluidifier et de faciliter la gestion des affaires communales courantes.

Il donne ensuite lecture des 24 délégations possibles.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les six délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que leur montant n'excède pas 4 000 € ht ;
- d'accepter les indemnités de sinistre versées par les assurances de la commune jusqu'à un montant de 4 000 € ;
- de prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 € ;

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts jusqu'à 4 000 € ht;
 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €;
 - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
-

Objet de la délibération : composition des commissions municipales

Le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de constituer des commissions communales permettant de préparer le travail du Conseil Municipal

Il propose de constituer les commissions suivantes sans limitation de durée :

- Voirie et bâtiments,
- Eau et assainissement,
- Administration, personnel et finances,
- Urbanisme et gestion de l'espace,
- Environnement, cadre de vie et ruralité
- Développement économique et agriculture,
- Solidarité, animations, associations, culture,
- Affaires scolaires, enfance.

Après appel à candidature, les conseillers suivants sont candidats pour siéger dans lesdites commissions :

- Voirie et bâtiments : Jacques Noury, Philippe Girard, Amélie Mazeyrat, Jérôme Le Bellego.
- Eau et assainissement : Cédric Guénard, Philippe Girard, Jérôme Le Bellego.
- Administration, personnel et finances : Alexandra Daigneau, Claudine Dubois, Samuel Carpentier, Marianne Schuhler, Jérôme Le Bellego.
- Urbanisme et gestion de l'espace : Amélie Mazeyrat, Jérôme Le Bellego, Samuel Carpentier, Janine Walter.
- Environnement, cadre de vie et ruralité : Jacques Noury, Cédric Guénard, Alexandra Daigneau, Philippe Girard.
- Développement économique et agriculture : Jérôme Le Bellego, Jacques Noury, Marianne Schuhler, Samuel Carpentier.
- Solidarité, animations, associations, culture : Janine Walter, Jacques Noury, Alexandra Daigneau, Marianne Schuhler, Cédric Guénard, Claudine Dubois.
- Affaires scolaires, enfance : Claudine Dubois, Jacques Noury, Marianne Schuhler, Jérôme Le Bellego.

Le conseil délibère à bulletin secret sur la composition de ces commissions et désigne à l'unanimité les membres sus mentionnés.

Objet de la délibération : Désignation des membres de la commission d'appels d'offres

Le Maire expose au conseil municipal qu'en vertu de l'article 279 du Code des Marchés Publics, les commissions d'appels d'offres et l'adjudication sont composées du maire, président de droit, et de membres du conseil municipal. En ce qui concerne notre commune,

nous devons donc élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après appel à candidature Mmes Mazeyrat Amélie, Daigneau Alexandra et M. Noury Jacques sont candidats titulaires et Mme Dubois Claudine, MM. Carpentier Samuel et et Janine Walter sont candidats suppléants.

Après vote à bulletin secret, Mazeyrat Amélie, Daigneau Alexandra et Noury Jacques sont élus titulaires à l'unanimité. Dubois Claudine, Carpentier Samuel et Janine Walter sont élus suppléant à l'unanimité.

Objet de la délibération : Désignation des délégués au Syndicat mixte des Monts d'Ardèche

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 12 avril 2013, la commune a approuvé la charte de Parc, son adhésion et les statuts du Syndicat Mixte chargé de sa gestion. Il précise que l'article 9 des statuts prévoit 176 membres délégués pour les communes adhérentes. L'article 9 prévoit également la possibilité de désigner un suppléant pour chaque délégué.

Après appel à candidature M. Brechon Franck et M. Cédric Guénard sont candidats.

Après vote à bulletin secret, M. Brechon Franck est élu titulaire et M. Cédric Guénard est élu suppléant, à l'unanimité.

Objet de la délibération : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification La Boulogne

Le Maire expose au conseil municipal expose que la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Electrification La Boulogne et doit être représentée par deux délégués titulaires et qu'il y a lieu de désigner ces délégués.

Après appel à candidature M. Brechon Franck et M. Girard Philippe sont candidats.

Après vote à bulletin secret, M. Brechon Franck et M. Girard Philippe sont élus délégués titulaires à l'unanimité

Objet de la délibération : Désignation des délégués pour le Syndicat Intercommunal de la Roche de Gourdon

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est membre du Syndicat Intercommunal de la Roche de Gourdon et qu'il y a donc lieu de désigner deux délégués titulaires et un suppléant.

Après appel à candidature, Franck Brechon et Jérôme le Bellego sont candidats titulaires et Cédric Guénard suppléant.

Après vote à bulletin secret, MM. Brechon Franck et Jérôme le Bellego sont élus titulaires et Cédric Guénard suppléant à l'unanimité.

Objet de la délibération : Désignation d'un Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI (informatique municipale), de désigner le délégué au Syndicat.

L'assemblée a désigné Madame Pilato Sarah comme représentant de la collectivité au dit syndicat.

Objet de la délibération : Représentant de la commune à la commission d'attribution des HLM de la société ADIS

Le Maire expose que des logements à caractère social de la société ADIS sont implantés sur la commune. La commune participe, avec voix délibérative, aux séances de la commission d'attribution desdits logements.

Après appel à candidature, Janine Walter se porte candidate pour représenter la commune.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité Janine Walter comme représentant de la commune à la commission d'attribution.

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la commune au Comité de Ligne TER Rhône-Alpes

Le Maire expose que la commune participe au comité de ligne TER Rhône-Alpes et qu'il y a lieu de désigner les personnes chargées de la représenter.

Il explique ensuite que les Comités de Ligne sont des instances participatives associant le Région, les communes concernées par les lignes de transports, les usagers, les personnels assurant le service et les entreprises de transport. En ce qui concerne la commune, la région a créé un comité de ligne pour l'ensemble des axes du Sud Ardèche.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Alexandra Daigneau, Marianne Schuhler et Franck Brechon pour représenter la commune au comité de ligne sud Ardèche.

Objet de la délibération : Représentants de la commune à l'association des Communes Forestières Ardéchoises

Le Maire expose que la commune est membre de l'Association des Communes Forestières Ardéchoises et qu'il y a lieu de désigner un représentant à l'assemblée générale de cette dernière.

Après appel à candidature, Samuel Carpentier se porte candidat pour représenter la commune comme titulaire, et Claudine Dubois se porte candidat pour être délégué suppléant.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité Samuel Carpentier comme représentant titulaire et Claudine Dubois comme représentant suppléant.

Objet de la délibération : Représentant de la commune à l'association Huilétic

Le Maire expose que la commune est membre de l'Association Huilétic et qu'il y a lieu de désigner un représentant à l'assemblée générale de cette dernière.

Après appel à candidature, Cédric Guénard se porte candidat pour représenter la commune.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité Cédric Guénard comme représentant.

Objet de la délibération : Désignation d'un correspondant Défense Nationale

Le Maire expose qu'il y a lieu de désigner un correspondant Défense Nationale au sein du conseil municipal.

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Population grâce à des actions de proximité.

Chaque commune de France désigne, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense qui est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Population.

Le correspondant défense relaie les informations relatives aux questions défense auprès du conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Amélie Mazeyrat comme correspondant Défense Nationale de la commune.

Objet de la délibération : Représentants à la commission scolaire intercommunale.

Le Maire expose qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune à la commission scolaire intercommunale instaurée entre les communes de Saint-Etienne et Saint-Michel-de-Boulogne pour assurer la gestion du regroupement pédagogique de Boulogne en application de la délibération du 20 février 2000. La commune y est représentée par deux délégués.

Après appel à candidature, Franck Brechon et Claudine Dubois se proposent pour siéger à ladite commission.

Après vote à bulletin secret, Franck Brechon et Claudine Dubois sont élus à l'unanimité.